

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **ORANGE BELGIUM**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : AVENUE DU BOURGET

N° : 3

Boîte :

Code postal : 1140

Commune : Evere

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0456.810.810

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

15-05-2024

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 07-05-2025

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2024

au

31-12-2024

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2023

au

31-12-2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.4, C-cap 6.5.2, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Demonceau Bernard

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

Ramanantsoa Bernard

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

Guillaumin Caroline

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

Luginbühl Christian

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

Heriard Dubreuil Clarisse

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2024-07-18

Administrateur

Mertens Inne

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

Vignolles Jean-Marc

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

Orsini Laetitia

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2024-05-02

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

Jégo-Laveissière Mari-Noëlle

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

Bouchery Matthieu

Bourgetlaan 3
1140 Evere
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-05-03 Fin de mandat : 2027-05-05 Administrateur

Puigvert Sara

Bourgetlaan 3
1140 Evere
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-07-19 Fin de mandat : 2025-05-07 Administrateur

Pichon Xavier

Bourgetlaan 3
1140 Evere
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-05-03 Fin de mandat : 2027-05-05 Administrateur

From the Factory SCS

0784913211
Bourgetlaan 3
1140 Evere
BELGIQUE
Début de mandat : 2024-05-02 Fin de mandat : 2027-05-05 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Delusinne Philippe
Bourgetlaan 3
1140 Evere
BELGIQUE

K2A Management and Investment Services SPRL

0675389818
Bourgetlaan 3
1140 Evere
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-05-03 Fin de mandat : 2027-05-05 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Verstraete Wilfried
Bourgetlaan 3
1140 Evere
BELGIQUE

Leadership and Management Advisory Services SRL

0882446909
Bourgetlaan 3
1140 Evere
BELGIQUE
Début de mandat : 2023-05-03 Fin de mandat : 2027-05-05 Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Dallemagne Grégoire
Bourgetlaan 3
1140 Evere
BELGIQUE

The house of Value - Advisory & Solutions SRL

0661828030

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2027-05-05

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Deschuyffeleer Johan

Bourgetlaan 3

1140 Evere

BELGIQUE

Deloitte Réviseurs d'Entreprise SRL (B00025)

0429053863

Gateway building, Luchthaven Nationaal 1J

1930 Zaventem

BELGIQUE

Début de mandat : 2023-05-03

Fin de mandat : 2026-05-06

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Houthaeve Nico (A02260)

Luchthaven Brussel Nationaal 1J

1930 Zaventem

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	<u>7.949.932</u>	<u>10.309.850</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>3.176.870.619</u>	<u>2.889.035.208</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	676.818.537	695.034.521
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	687.886.797	673.411.217
Terrains et constructions		22	199.846.317	216.313.872
Installations, machines et outillage		23	413.511.089	371.233.959
Mobilier et matériel roulant		24	22.527.314	18.001.593
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	20.467.247	17.653.480
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	31.534.830	50.208.312
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	1.812.165.285	1.520.589.470
Entreprises liées	6.15	280/1	1.803.668.065	1.512.797.513
Participations		280	1.723.668.065	912.797.513
Créances		281	80.000.000	600.000.000
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	7.396.797	7.396.797
Participations		282	7.396.797	7.396.797
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	1.100.424	395.161
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	1.100.424	395.161

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	241.551.078	237.813.658
Créances à plus d'un an		29	547	547
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	547	547
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	29.506.333	21.740.430
Stocks		30/36	29.506.333	21.740.430
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34	29.506.333	21.740.430
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	194.437.968	169.109.704
Créances commerciales		40	172.730.251	151.114.515
Autres créances		41	21.707.717	17.995.190
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53	202.758	511.143
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	202.758	511.143
Valeurs disponibles		54/58	14.210.740	16.753.132
Comptes de régularisation	6.6	490/1	3.192.732	29.698.702
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	3.426.371.630	3.137.158.717

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	<u>874.254.301</u>	<u>624.725.938</u>
Capital souscrit		10/11	284.917.452	131.720.619
Capital non appelé		10	148.149.005	131.720.619
En dehors du capital		100	148.149.005	131.720.619
Primes d'émission		101		
Autres		11	136.768.447	
		1100/10	136.768.447	
		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	14.814.900	13.172.062
Réserves indisponibles		130/1	14.814.900	13.172.062
Réserve légale		130	14.814.900	13.172.062
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	574.521.949	479.833.257
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>55.108.706</u>	<u>57.200.546</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	55.108.706	57.200.546
Pensions et obligations similaires		160	26.908	60.188
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		6.8 164/5	55.081.798	57.140.357
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>2.497.008.623</u>	<u>2.455.232.233</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	1.989.769.402	1.990.225.045
Dettes financières		170/4	1.855.892.156	1.851.592.156
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174	1.855.892.156	1.851.592.156
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	133.877.246	138.632.889
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	434.498.309	387.139.921
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	2.620.951	2.467.430
Dettes financières		43	46.305.480	3.300.349
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439	46.305.480	3.300.349
Dettes commerciales		44	238.818.628	249.153.360
Fournisseurs		440/4	238.818.628	249.153.360
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	1.463.850	
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	139.079.262	130.381.530
Impôts		450/3	98.338.555	97.429.887
Rémunérations et charges sociales		454/9	40.740.707	32.951.643
Autres dettes		47/48	6.210.138	1.837.252
Comptes de régularisation	6.9	492/3	72.740.912	77.867.267
TOTAL DU PASSIF		10/49	3.426.371.630	3.137.158.717

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	1.511.251.845	1.405.703.001
Chiffre d'affaires	6.10	70	1.419.729.310	1.332.598.251
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72	19.037.434	17.118.984
Autres produits d'exploitation	6.10	74	72.485.101	55.985.766
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	1.435.274.337	1.340.546.871
Approvisionnements et marchandises		60	687.982.019	657.155.271
Achats		600/8	695.476.666	659.090.265
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609	-7.494.647	-1.934.994
Services et biens divers		61	288.073.522	232.064.834
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	169.471.744	148.216.980
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	249.934.713	232.985.159
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	16.913.176	11.750.035
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	-1.581.455	-2.484.170
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	23.019.771	26.864.569
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	1.460.846	33.994.194
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	75.977.508	65.156.130

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	118.145.493	30.295.233
Produits financiers récurrents		75	10.209.837	30.295.233
Produits des immobilisations financières		750	2.575.040	
Produits des actifs circulants		751	7.604.770	30.205.466
Autres produits financiers	6.11	752/9	30.027	89.767
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	107.935.656	
		65/66B	103.850.622	74.307.149
Charges financières				
Charges financières récurrentes	6.11	65	103.850.622	73.317.700
Charges des dettes		650	102.851.110	72.640.200
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	999.511	677.499
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		989.449
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	90.272.380	21.144.214
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	-6.232.266	-994.257
Impôts		670/3	5.011.795	6.765.654
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	11.244.060	7.759.911
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	96.504.645	22.138.471
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	96.504.645	22.138.471

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	576.337.903	480.056.099
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	96.504.645	22.138.471
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	479.833.257	457.917.628
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2	1.642.839	
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920	1.642.839	
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	574.521.949	479.833.257
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	173.116	222.842
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697	173.116	222.842

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	XXXXXXXXXX	10.309.850
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002	485.020	
Amortissements	8003	2.100	
Autres	(+)/(-) 8004	-2.842.838	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	7.949.932	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8052P	XXXXXXXXXX	1.428.062.894
8022	75.210.679	
8032	64.544.393	
(+)/(-) 8042	-3.846.178	
8052	1.434.883.002	
8122P	XXXXXXXXXX	733.028.373
8072	87.004.649	
8082		
8092	4.693.492	
8102	64.043.916	
(+)/(-) 8112		
8122	760.682.598	
211	674.200.404	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	XXXXXXXXXX	60.099.917
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023	12.673.393	
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8043		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	72.773.310	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	XXXXXXXXXX	60.099.917
Mutations de l'exercice			
Actés	8073	770.127	
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093	9.285.133	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8113		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	70.155.178	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	<u>2.618.133</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	769.913.957
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	18.738.629	
Cessions et désaffectations	8171	62.370.868	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181	-862.105	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	725.419.613	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	XXXXXXXXXX	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	34.626.721	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	62.653.511	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	525.573.296	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	199.846.317	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	XXXXXXXXXX	1.402.200.465
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	162.179.853	
Cessions et désaffectations	8172	116.905.220	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8182	-7.665.563	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1.439.809.536	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8252P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8322P	XXXXXXXXXX	1.030.966.506
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	112.686.962	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	117.355.021	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	1.026.298.447	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	413.511.089	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	225.497.038
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	14.006.152	
Cessions et désaffectations	8173	48.591.840	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183	459.243	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	191.370.593	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	207.495.446
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	7.331.128	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293	2.608.546	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	48.591.840	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	168.843.279	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	22.527.314	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXX	57.783.117
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	9.472.391	
Cessions et désaffectations	8175	3.008.150	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185	286.214	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	64.533.573	
Plus-values au terme de l'exercice			
	8255P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8325P	XXXXXXXXXX	40.129.637
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	7.513.026	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295	2.420.856	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	5.997.194	
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	44.066.325	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	20.467.247	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	50.208.312

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166

Cessions et désaffectations

8176

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8186

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8196

Plus-values au terme de l'exercice

8256P

Mutations de l'exercice

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8246

Plus-values au terme de l'exercice

8256

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

8326P

Mutations de l'exercice

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8316

8326

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(27)

31.534.830

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	XXXXXXXXXX	961.262.990
8361	810.870.552	
8371	28.089.257	
(+)/(-) 8381		
8391	1.744.044.284	
8451P	XXXXXXXXXX	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	XXXXXXXXXX	48.465.477
8471		
8481		
8491		
8501	28.089.257	
(+)/(-) 8511		
8521	20.376.219	
8551P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8541		
8551		
(280)	<u>1.723.668.065</u>	
281P	XXXXXXXXXX	600.000.000
8581		
8591		
8601		
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631	-520.000.000	
(281)	<u>80.000.000</u>	
8651		

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	9.146.722

Mutations de l'exercice

Acquisitions

8362

Cessions et retraits

8372

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8382

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

8392

9.146.722

Plus-values au terme de l'exercice

8452P

XXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Actées

8412

Acquises de tiers

8422

Annulées

8432

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8442

Plus-values au terme de l'exercice

8452

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522P

XXXXXXXXXX

1.749.925

Mutations de l'exercice

Actées

8472

Reprises

8482

Acquises de tiers

8492

Annulées à la suite de cessions et retraits

8502

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8512

Réductions de valeur au terme de l'exercice

8522

1.749.925

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552P

XXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

(+)/(-)

8542

Montants non appelés au terme de l'exercice

8552

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(282)

7.396.797

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

283P

XXXXXXXXXX

Mutations de l'exercice

Additions

8582

Remboursements

8592

Réductions de valeur actées

8602

Réductions de valeur reprises

8612

Différences de change

(+)/(-)

8622

Autres

(+)/(-)

8632

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

(283)

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

8652

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXX	395.161
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	705.263	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	1.100.424	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
A&S PARTNERS 0885920794 Société anonyme RUE AMERICAINE 61-65 1050 Ixelles BELGIQUE	Actions Nominatives	620	100		2023-12-31	EUR	2.135.385	565.125
BELGIAN MOBILE ID 0541659084 Société anonyme RUE DU MARQUIS 3 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions Nominatives	48.730	6,59		2023-12-31	EUR	20.510.224	1.621.487
COMMUNITHINGS 0555656283 Société anonyme RUE DES PERES BLANCS 4 1040 Etterbeek BELGIQUE	Actions Nominatives	8.132	14,29		2023-12-31	EUR	-739.980	-579.534
IRISNET 0847220467 Société à responsabilité limitée AVENUE DE TERVUEREN 270 1150 Woluwe-Saint-Pierre BELGIQUE	Actions Nominatives	345.000	28,16		2023-12-31	EUR	22.753.271	1.556.288
MWINGZ 0738987372 Société à responsabilité limitée SIMON BOLIVARLAAN 36 1000 Bruxelles BELGIQUE	Actions Nominatives	1.600.000	50		2023-12-31	EUR	3.200.000	1.608.167
ORANGE COMMUNICATIONS LUXEMBOURG 19749504 Société anonyme RUE DES MEROVINGIENS 8 8070 BERTRANGE LUXEMBOURG	Actions Nominatives	1.506.350	100		2022-12-31	EUR	22.329.174	4.007.318

SMART SERVICES NETWORK 0563470723 Société anonyme AVENUE DU BOURGET 3 1140 Evere BELGIQUE	Actions Nominatives	17.000	100		2023-12-31	EUR	1.507.696	356.251
VOO 0696668549 Société anonyme RUE JEAN JAURES 46 4430 Ans BELGIQUE	Actions Nominatives	8.067.947	100		2023-12-31	EUR	679.926.965	-70.133.911
WALCOM BUSINESS SOLUTIONS 0678686036 Société anonyme AVENUE DU BOURGET 3 1140 Evere BELGIQUE	Actions Nominatives	100	100		2023-12-31	EUR	651.252	13.784

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

- Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé
- Actions et parts - Montant non appelé
- Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

- Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

- Avec une durée résiduelle ou de préavis
 - d'un mois au plus
 - de plus d'un mois à un an au plus
 - de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689	202.758	511.143

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

- PRODUITS FINANCIERS
- AUTRES FRAIS PAYES D'AVANCE
- TRAVAUX CIVILS PAYES D'AVANCE

Exercice
2.261.432
588.537
342.763

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	131.720.619
(100)	148.149.005	

Modifications au cours de l'exercice
 Augmentation de capital

Représentation du capital
 Catégories d'actions
 ACTIONS SANS VALEUR NOMINALE

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	16.428.386	7.467.448
	148.149.005	67.412.205
8702	XXXXXXXXXX	60.669.351
8703	XXXXXXXXXX	6.742.854

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Parts non représentatives du capital

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	
ATLAS SERVICES BELGIUM SA 0456704308 AVENUE DU BOURGET 3 1140 Evere BELGIQUE	Actions nominatives	46.946.752		69,64
NETHYS SA 0465607720 BOULEVARD PIERCOT 46 4000 Liège BELGIQUE	ACTIONS NOMINATIVES	7.467.448		11,08
TFG ASSET MANAGEMENT UK LLP 5 5 5 5 ROYAUME-UNI	ACTIONS NOMINATIVES	6.255.151		9,28
FREE FLOAT 1000 Bruxelles BELGIQUE	ACTIONS NOMINATIVES	6.742.854		10

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

PROVISION POUR DEMANTELEMENT
AUTRES

Exercice
51.928.460
3.153.338

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	2.620.951
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	2.620.951

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	1.855.892.156
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	1.855.892.156
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	133.877.246
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	1.989.769.402

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	
450	5.011.795
9076	
9077	174.617.953

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

CHARGES A IMPUTER

PRODUITS A REPORTER PREPAID

PRODUITS A REPORTER POSTPAID

Exercice
8.669.547
10.232.512
53.838.854

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635	-33.280	-2.484.170
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	1.146.283	1.338.248
Reprises	9111	1.417.539	1.409.014
Sur créances commerciales			
Actées	9112	45.337.609	36.783.201
Reprises	9113	28.153.177	24.962.400
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115	5.892.093	3.475.740
Utilisations et reprises	9116	7.473.547	5.959.909
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	7.703.182	6.547.914
Autres	641/8	15.316.589	20.316.655
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	246	187
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	214,4	149,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	432.323	300.770
Frais pour la société	617	15.290.188	9.540.273

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

BONI DE CHANGE

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

FRAIS DE BANQUE

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
	28.661	89.767
6501		
6502		
6510		
6511		
653	102.166	131.573
6560		
6561		
654		
655		
	401.629	383.140

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

PRODUITS NON RÉCURRENTS

Produits d'exploitation non récurrents

Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles

Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières

Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents

Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres produits financiers non récurrents

CHARGES NON RÉCURRENTES

Charges d'exploitation non récurrentes

Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles

Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles

Autres charges d'exploitation non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Charges financières non récurrentes

Réductions de valeur sur immobilisations financières

Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)

Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières

Autres charges financières non récurrentes

Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration

Codes	Exercice	Exercice précédent
76	<u>107.935.656</u>	
(76A)		
760		
7620		
7630		
764/8		
(76B)	107.935.656	
761		
7621		
7631		
769	107.935.656	
66	<u>1.460.846</u>	<u>34.983.643</u>
(66A)	1.460.846	33.994.194
660		
(+)/(-) 6620		
6630		
664/7	1.460.846	33.994.194
(-) 6690		
(66B)		989.449
661		
(+)/(-) 6621		
6631		989.449
668		
(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

	Exercice
DEPENSES NON ADMISES	5.816.770
LIBERALITES NON TAXABLES	676.439
BONI FUSION VOO HOLDING	-107.935.656
DEDUCTION POUR REVENUS D'INNOVATION	-20.311.346
PERTES REPORTEES VOO HOLDING	-15.489.572
DEDUCTION POUR INVESTISSEMENT	-5.859.193
RESERVES OCCULTES	-2.162.936

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives
- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	183.775.368	170.569.822
9146	319.088.685	292.017.358
9147	31.519.487	30.193.518
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

Engagements d'acquisition d'actif immobilisés

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

Codes	Exercice
	47.400.529
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

La société a un système de retraite à cotisation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation fiscale belge.

Conformément à la loi du 18 décembre 2015, les taux de rendement minimum sont garantis par l'employeur comme suit:

"pour les cotisations versées à partir du 1er janvier, un nouveau taux de rendement minimum variable basé sur les taux OLO, avec un taux minimum de 1,75 % et un taux maximum de 3,75 %. Au vu des taux OLO bas en vigueur ces dernières années, le taux de rendement a été fixé dans un premier temps à 1,75 %.

"pour les cotisations versées jusqu'à fin décembre 2015, les précédents taux de rendement légaux (3,25 % sur les cotisations de l'employeur et 3,75 % sur les cotisations de l'employé) restent d'application jusqu'à la date de départ à la retraite des participants.

Au vu des taux de rendement minimum garanti, ces plans sont considérés comme régimes à prestations définies.

Dans le but de s'assurer que le régime à contributions déterminées en vigueur garantisse aux participants le rendement minimum requis par la loi à la date de leur départ, Orange Belgium a commandé un calcul actuariel complet sur base de la méthode des unités de crédit projetées (UCP). L'actuaire a procédé à des projections reposant sur une méthodologie prédéfinie et certaines hypothèses. Ce rapport indique que les réserves accumulées sont suffisantes pour couvrir tout déficit et ce, pour tous les scénarios envisagés. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2024.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

- Garanties bancaires émises pour le compte de la société
- Engagements de loyer immobiliers et du parc du véhicule
- Engagements d'achats d'équipements et de services

Exercice
10.969.359
155.136.610
132.138.298

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION
ENTREPRISES LIÉES
Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs
Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	1.803.668.065	1.512.797.513
(280)	1.723.668.065	912.797.513
9271		
9281	80.000.000	600.000.000
9291	36.087.869	73.912.053
9301		
9311	36.087.869	73.912.053
9321		
9331		
9341		
9351	1.948.860.681	1.951.219.154
9361	1.855.892.156	1.881.625.705
9371	92.968.525	69.593.449
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461	102.851.110	72.605.099
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252	7.396.797	7.396.797
9262	7.396.797	7.396.797
9272		
9282		
9292	547	547
9302	547	547
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	1.487.690
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	417.380
95061	415.319
95062	
95063	4.944
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR**

Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation / couverture	Volume	Exercice		Exercice précédent	
				Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
SWAP	875 000 000 EUROS - VALUE DATE: 24/05/2023 - MATURITY DATE: 24/05/2028	Couverture	875.000.000		16.861.189		

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

Valeur comptable	Juste valeur

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

ORANGE
Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand
Quai du Président Roosevelt 111
92130 Issy-les-Moulineaux
FRANCE

Si l'(les) entreprise(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus

ORANGE
Quai du Président Roosevelt 111
92130 Issy-les-Moulineaux
FRANCE

**RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S)
ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

MENTIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3:65, §4 ET §5 DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9507	660.500
95071	423.297
95072	
95073	4.944
9509	216.580
95091	23.000
95092	66.992
95093	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

Frais d'établissement

Les frais de premier établissement sont capitalisés dans le bilan au prix coûtant et sont amortis sur quatre ans à partir de la date de la dépense sur une base linéaire. Les frais d'augmentation de capital exposés depuis l'introduction en bourse réalisée en 1998 sont directement pris en charge. Les frais d'établissement incluent depuis 2010 les coûts liés à la négociation d'une facilité de crédit à long terme. Ces coûts sont amortis sur la période de validité de la facilité de crédit.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont enregistrés au prix coûtant, y compris la production immobilisée, et sont composés essentiellement des coûts et dépenses relatifs aux investissements suivants : acquisition des licences nécessaires à l'exploitation du réseau mobile, coût de la conception et du développement du réseau, permis, coût de licences et de production de logiciels y ayant trait et goodwill.

Lorsque l'acquisition d'actifs incorporels comprend un plan de paiement à long terme de montants fixes (c'est-à-dire prévisibles sur la base de critères de calcul qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité (pas de variabilité en fonction de l'activité) avec une certaine obligation de paiement (paiement minimum futur attendu)), la valeur actualisée des montants fixes du plan est incluse dans les coûts d'acquisition.

Les licences permettant l'exploitation du réseau mobile activées sont :

- La licence pour le réseau GSM a été, à l'origine, accordée pour une durée de 15 ans. Elle a été renouvelée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en le 15 septembre 2022, valide jusqu'au 31 décembre 2022.
- La licence UMTS a une durée de 20 ans et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 16 ans à partir d'avril 2005, Elle a été renouvelée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en le 15 septembre 2022, valide jusqu'au 31 décembre 2022.
- La licence 4G, acquise en 2011, a été accordée pour une période de 15 ans se terminant le 1er juillet 2027.
- La licence 800 MHz acquise en novembre 2013 a une validité de 20 ans avec le début de l'amortissement en février 2014.
- Lors de l'enchère lancée en 2022 sur la phase primaire, Orange Belgium a remporté un total de 200 MHz de fréquences sur les bandes 700 MHz, 900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 3600 MHz. Dans la phase secondaire de l'enchère, Orange Belgium a remporté 30 MHz de fréquences dans la bande 1400 MHz. La validité des droits d'utilisation des bandes 700 MHz et 3600 MHz ont débuté le 1er septembre 2022 pour respectivement 20 ans et 17 ans et 8 mois. La validité des droits d'utilisation des bandes 900, 1800, 2100 MHz débutera le 1er janvier 2023 pour une durée de 20 ans. Pour la bande 1400 MHz, la validité des droits d'utilisation commencera le 1er juillet 2023 pour une période de 20 ans.

Les licences sont activées à la date de validité des droits d'utilisations. Sauf mention contraire ci-dessus, elles sont amorties à partir de cette date jusqu'à la date de fin de validité des droits.

Les autres actifs incorporels sont amortis linéairement sur une période de 4 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au prix coûtant et sont amorties sur une base linéaire pro rata temporis en utilisant les taux définis dans les lois fiscales belges actuelles, qui correspondent aux durées de vie des actifs concernés comme suit :

Bâtiments (bureaux, pylônes et réseau) 20 ans
 Fibre optique 15 ans
 Equipements de téléphonie mobile 5-8 ans
 Equipements de messagerie 5 ans
 Matériel informatique 4 et 5 ans
 Autres équipements immobiliers 5 à 10 ans

La méthode et la durée d'amortissement des actifs ayant une durée de vie limitée sont revues au moins à la fin de chaque exercice. Tout changement de la durée de vie ou du rythme de consommation des avantages économiques futurs inclus dans l'immobilisation en question, est traduit de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

Les frais d'entretien réguliers et les frais de réparation sont imputés aux dépenses au cours de la période encourue. Les améliorations immobilières sont capitalisées. Les coûts d'emprunt liés à l'achat d'actifs immobilisés corporels sont activés le cas échéant et amortis suivant le même schéma que les immobilisés en question.

Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont évaluées à la valeur d'acquisition. Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Des réductions de valeurs sont actées sur les participations, actions et parts en cas de moins-values ou de dépréciations durables. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les réductions de valeur pour créances douteuses sont évaluées en tenant compte du risque potentiel de non-recouvrement.

Stocks

Les stocks comprennent les marchandises achetées destinées à la vente. Les mouvements de stock sont déterminés selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti). Les inventaires sont évalués selon la méthode du "lower of cost or market". Les provisions relatives à la dévaluation des inventaires sont déterminées sur base de l'obsolescence du matériel et de la rotation des stocks le cas échéant.

Les contrats en cours

Les contrats en cours dont la durée est initialement estimée à moins de 12 mois sont évalués à leur coût de fabrication et comptabilisés en résultat selon le principe de la méthode du contrat achevé. Les règles d'évaluation des contrats en cours pour les projets à long terme, en particulier les projets dont le délai entre le démarrage et l'achèvement est d'au moins 12 mois, sont traitées selon la méthode du pourcentage d'avancement. Selon cette méthode, les projets à long terme sont évalués au coût de fabrication, augmenté d'une partie du résultat en fonction de l'avancement des travaux lorsque celui-ci peut être considéré comme acquis avec une certitude suffisante.

Réductions de valeur

La société évalue, à chaque date d'établissement du bilan, les indications tendant à étayer la nécessité d'acter une réduction de valeur sur immobilisation. En présence d'une telle indication ou si un test annuel de dépréciation d'une immobilisation est nécessaire, Orange Belgium procédera à une estimation du montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie auquel il appartient, déduction faite des coûts de vente et de sa valeur d'utilité; il est calculé pour un actif donné, à moins que l'actif en question ne génère aucun flux de trésorerie entrant qui soit en grande partie indépendant des flux de trésorerie entrants générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif excède son montant recouvrable, l'actif est considéré comme ayant subi une réduction de valeur et sa valeur comptable est réduite à son montant recouvrable. Lors de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux futurs de trésorerie estimés sont escomptés à leur valeur actuelle par le biais d'un taux d'escompte après impôt qui traduit les appréciations par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à cet actif. Les réductions de valeur sont constatées dans le compte de résultat, sous la rubrique 'Amortissements et réductions de valeur'.

Pour chaque actif pour lequel une réduction de valeur a été enregistrée, une évaluation est réalisée à chaque période de clôture afin de déterminer s'il existe des indications quant au fait que des réductions de valeur actées antérieurement n'existent plus ou ont vu leur montant diminuer. Si de telles indications existent, la société réalise une nouvelle estimation de l'actif ou de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie. Une reprise de réduction de valeur actée est comptabilisée que lorsqu'il y a eu un changement dans les hypothèses considérées pour le calcul de la valeur recouvrable lors du dernier enregistrement de réduction de valeur. La reprise est limitée de façon à ce que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas sa valeur recouvrable ou ne dépasse pas sa valeur comptable qui aurait été obtenue, nette d'amortissements, si aucune réduction de valeur n'avait été comptabilisée. Une telle reprise est reconnue dans le compte de résultat.

Valeurs disponibles

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces et à terme de moins de trois mois. Ils sont enregistrés à la valeur nominale. Les devises étrangères sont converties selon le taux de fin d'exercice et les profits et les pertes sont inscrits dans les produits et charges.

Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation de l'actif comprennent les charges à reporter et les produits acquis. Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les produits à reporter.

Pensions

La société a un système de retraite à prestation définie qui prévoit un complément au droit de pension des employés en plus du régime légal de retraite. Ce système de retraite est couvert et financé par une compagnie d'assurances comme le requiert la législation belge.

Provisions

Des provisions sont constatées lorsque la société dispose d'une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation et une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Si la société s'attend au remboursement de tout ou partie de la provision, ce remboursement sera constaté comme un actif distinct, mais uniquement lorsque le remboursement sera pratiquement certain. Les charges relatives à toute provision sont présentées dans le compte de résultat, nettes de

tout remboursement.

Des provisions pour démantèlement sont constituées pour répondre aux obligations environnementales ou contractuelles. Elles sont basées sur les coûts de démantèlement attendus (par type de site) ainsi que les horizons estimés de dépose des actifs et de remise en état des sites. La provision est évaluée sur la base des coûts connus pour l'exercice comptable. Ces coûts sont extrapolés pour les années ultérieures sur la base de la meilleure estimation qui permettra d'éteindre l'obligation puis actualisés à la date de clôture.

Lorsqu'une obligation de démantèlement est enregistrée, un actif de démantèlement est comptabilisé en contrepartie. Ces provisions sont révisées annuellement et ajustées, si nécessaire, avec pour contrepartie les actifs auxquelles elles se rapportent.

Reconnaissance des produits et des charges

Les produits et les charges sont enregistrés au moment où ils sont encourus indépendamment de leur paiement ou encaissement. Les produits provenant des services sont reconnus quand ils sont acquis. Les facturations pour ces services sont effectuées sur une base mensuelle tout au long du mois. Les rentrées non facturées à la fin de chaque mois sont estimées sur base du trafic et enregistrées à la fin du mois. Les paiements reçus à l'avance sont reportés et repris au bilan sous les produits reportés.

Impôts sur le revenu

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés conformément à la législation belge en matière d'impôts sur le revenu. Les impôts différés résultant de différences temporaires dans la reconnaissance des produits et des charges ne sont pas reconnus.

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en EUR selon le taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les créances et dettes à la date du bilan, libellées en devises étrangères, sont ajustées pour refléter les taux de change en vigueur à la date du bilan, ces ajustements étant reconnus dans le compte de résultats dans la mesure où les principes comptables belges le permettent.

Jugements, estimations et hypothèses

Dans le processus d'application des méthodes comptables, la direction n'a procédé à aucun jugement, estimation ou hypothèse significatif relatif à l'avenir et à d'autres sources importantes d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement des montants des actifs et des passifs au cours de la période suivante, à l'exception des 'Contrats de location - en qualité de preneur'. La société a conclu des baux immobiliers, des contrats de location de réseau et de véhicules. Il a décidé, sur la base d'une évaluation des clauses et conditions des contrats, que le bailleur assume les principaux risques et bénéficie des principaux avantages liés à la propriété de ces biens et a comptabilisé ces contrats au titre de leasings opérationnels.

Antennes:

Depuis 1997, certaines communes et provinces belges ont adopté des mesures de taxation locales, sur une base annuelle, des pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continuera de déposer des objections fiscales contre des avertissements-extrait de rôle reçus pour ces taxes locales sur les pylônes, les mâts ou les antennes. Ces taxes sont actuellement contestées devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Protocole d'Accord 2016-2019 :

Le 22 décembre 2016 les trois opérateurs mobiles et le gouvernement wallon avaient conclu un accord de principe afin de régler la question des taxes sur les infrastructures mobiles en Région wallonne pour la période 2016-2019 et afin de transiger le litige sur les taxes régionales wallonnes de 2014.

Orange Belgium s'engageait à payer un montant de 16,1 millions d'euros sur 4 ans (2016-2019) et à investir un montant additionnel de 20 millions d'euros en infrastructure télécom en région wallonne au cours de la période 2016-2019. La Région wallonne s'engageait quant à elle à ne plus lever de taxe sur les infrastructures télécom et à mettre en place un cadre législatif, réglementaire et administratif visant à faciliter le déploiement de celles-ci.

La Région wallonne décourageait également la taxation par les communes et provinces des infrastructures télécom.

En 2018 et 2019, plusieurs communes et provinces wallonnes avaient prélevé des taxes sur les infrastructures de télécommunication. Les opérateurs avaient le droit de déduire de telles taxes locales levées en 2016-2019 par les communes et provinces wallonnes, des montants de transaction et d'investissements de 2019.

La dernière tranche du montant dû par Orange Belgium sur la base du protocole d'accord 2016-2019 (4.466.250,00€), dont peuvent être déduites les taxes locales perçues en 2016-2019, n'a pas encore été payée. En décembre 2022, Orange Belgium avait été contactée par la Région wallonne au sujet du montant restant à payer. Orange Belgium avait alors informé la Région wallonne que, après déduction des taxes locales levées en 2016-2019 sur Orange Belgium, le montant restant à payer était de 416.151,00 €. Orange Belgium attend encore une réponse de la Région wallonne.

Protocole d'accord wallon 2021-2022 :

Les opérateurs mobiles ont conclu un deuxième protocole d'accord avec le Gouvernement wallon, pour la période 2021-2022. Cet accord prévoyait que les opérateurs mobiles verseraient une contribution à un fonds budgétaire gouvernemental à mettre en place par le Gouvernement wallon pour soutenir la numérisation de la Région wallonne, et plus particulièrement les initiatives locales des communes ou provinces wallonnes. Montant de la contribution des opérateurs : 5M€ (35,73% à charge d'Orange Belgium). Les opérateurs mobiles s'engageaient également à réaliser des investissements complémentaires sur le réseau pour un montant total de 11M€ (35,73% pour Orange Belgium). Cet accord permettrait de garantir un environnement financièrement stable en réduisant la prolifération des taxes locales.

Un montant de 491.833,48€ a été versé en décembre 2021 à la Région wallonne. Il s'agit de la première tranche de 0,9 million d'euros de laquelle ont été déduites les taxes reçues des pouvoirs locaux concernant la période 2021. Après déduction des taxes locales levées pour 2021 et 2022 de la deuxième tranche de 446.625€ du protocole d'accord, aucune contribution n'était plus due à la Région wallonne en décembre 2022.

La contribution à verser à la Région wallonne en février 2023 a été déterminée fin janvier 2023, en tenant compte de l'ensemble des impôts locaux 2021 et 2022 perçus et/ou connus à cette date. Selon cette analyse, le montant des impôts locaux était supérieur au montant dû à la Région wallonne au 15 février 2023 et qui pouvait être déduit. En conséquence, aucune contribution n'a dû être versée à la Région wallonne au 15 février 2023.

Protocole d'accord wallon 2023-2026 :

Le 6 juin 2024, le gouvernement wallon et les opérateurs mobiles Proximus, Telenet, Orange Belgium et Insky ont signé un accord relatif à la taxe sur les pylônes en Région wallonne pour la période 2023-2026, prolongeable pour 2027 sous réserve de l'accord de toutes les parties.

En tant que secteur, les opérateurs s'engagent à verser à la Région wallonne 2,5 millions d'euros par an pour l'année 2023 et 6 millions d'euros par an dans les années 2024, 2025 et 2026.

Les impôts locaux, que les municipalités et les provinces prélèveraient au cours de ces années, sont déductibles jusqu'à certains montants plafonds par an.

La clé de répartition, permettant de déterminer quelle part de ces montants annuels est supportée par chaque opérateur, est déterminée annuellement par les opérateurs mobiles d'un commun accord en fonction du nombre de pylônes et de mâts possédés par chaque opérateur et de la présence de chaque opérateur sur des sites sur le territoire wallon. Pour 2023, le pourcentage pour Orange Belgium est de 37,24%, pour 2024 il est de 34,74%.

Entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2026, Orange Belgium investira également un montant supplémentaire de 15 millions d'euros dans les infrastructures télécoms en Région wallonne.

Il existe un accord pour ne pas imposer de taxes régionales wallonnes sur les infrastructures télécoms pendant la période 2023-2026. La Région wallonne découragera également les communes et les provinces d'imposer des taxes locales sur les infrastructures de télécommunications au cours de la période 2023-2026.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

Annexe C6.15

En l'absence de critères juridiques permettant de répertorier les transactions entre parties liées en dehors des conditions normales du marché, aucune information ne peut être incluse dans annexe VOL 6.15a

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

Rapport de gestion

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains spécialisés dans la téléphonie mobile et l'accès internet à haut débit, ainsi que l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 (pages 27 à 33), a été rédigé conformément aux articles 3.6 et 3.32 du Code des sociétés et des associations et approuvé par le Conseil d'administration en date du 19 mars 2025. Il porte tant sur les comptes consolidés du groupe Orange Belgium que sur les comptes statutaires d'Orange Belgium S.A.. La déclaration de gouvernance d'entreprise aux pages 34 à 52 fait partie intégrante du présent rapport. La section consacrée à la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) se trouve aux pages 267 à 271.

1. Événements récents

Premier semestre 2024

Orange Belgium leader national grâce à son réseau gigabit

Orange Belgium est devenu le premier opérateur télécom en Belgique à proposer un réseau gigabit à l'échelle nationale, permettant aux citoyens belges de profiter de vitesses à très haut débit allant jusqu'à 1 Gbps grâce à la modernisation accélérée du réseau HFC (Hybrid Fiber Coaxial) de VOO et à l'accord wholesale signé avec Wyre.

BKM-Orange fusionné au sein d'Orange Belgium

En 2019, BKM et Orange ont annoncé qu'ils unissaient leurs forces, sous le nom de BKM-Orange, pour répondre à la demande croissante de la clientèle B2B désireuse de s'adresser à un fournisseur unique en matière de connectivité et de TIC. BKM-Orange poursuit ses activités sous la bannière d'Orange Belgium depuis mars 2023. La fusion renforce l'ambition d'Orange en matière d'excellence de l'expérience client, un pilier fondamental de sa stratégie « Lead the Future », en plaçant les besoins en matière de TIC au cœur des propositions faites aux entreprises.

Orange Belgium élargit son offre de reconditionnement

Orange Belgium a lancé une nouvelle boutique en ligne de smartphones reconditionnés,

gérée avec le soutien de son partenaire Recommerce©. Grâce à cette nouvelle plateforme, Orange Belgium renforcera sa gamme d'appareils reconditionnés pour proposer plus de 8 500 références de smartphones reconditionnés.

Orange Belgium a finalisé son augmentation de capital par apport en nature - Nethys échange sa participation dans VOO Holding contre des actions nouvellement émises d'Orange Belgium

Le 2 mai 2024, l'Assemblée générale des actionnaires d'Orange Belgium SA (la « Société ») a approuvé l'apport en nature par Nethys SA (« Nethys ») de sa participation de 25 % (+ 1 action) dans VOO Holding SA (« VOO Holding ») au capital de la Société en échange d'actions nouvellement émises de la Société. A l'issue de l'augmentation de capital, Nethys détient un total de 7 467 448 actions de la Société, représentant 11,08 % du capital social. VOO Holding peut désormais faire l'objet d'une opération traitée comme une fusion par absorption (« fusion simplifiée »). Grâce au roll-over de Nethys au sein d'Orange Belgium, cette opération devrait permettre au Groupe de rationaliser sa structure organisationnelle, d'améliorer son efficacité et de simplifier sa gouvernance.

La 5G, un tournant décisif pour l'acier durable

Orange Belgium et ArcelorMittal Belgium ont déposé ensemble une candidature couronnée de succès afin d'ouvrir la voie à la mise en œuvre d'aspects clés d'un réseau

mobile privé doté de ses propres installations indépendantes sur le site d'ArcelorMittal Belgium dans trois « cas d'utilisation » : ponts roulants dont la communication sans fil sera rendue plus fiable grâce à la 5G, véhicules de ferraille dont les communications seront rendues plus fiables grâce à la 5G, améliorant ainsi la sécurité et la productivité, et véhicules ferroviaires dont le processus de manutention se trouvera amélioré par la 5G.

Second semestre 2024

En juillet, Orange Belgium a lancé sa toute nouvelle carte prépayée Tempo

Orange Belgium a lancé sa toute nouvelle carte prépayée Tempo, au prix de 10 euros et incluant 3 000 minutes d'appel gratuites vers les clients Orange, VOO et hey! L'utilisateur a 100 % de liberté : il ne paie que ce qu'il consomme et dispose de nombreuses options, dont un Data Boost jusqu'à 14 Go pour 14 euros. La nouvelle carte prépayée Tempo est disponible en ligne et en magasin.

En octobre, Orange Belgium a renforcé son offre de divertissement en proposant Netflix !

Netflix est désormais proposé sur l'ensemble de la gamme d'Orange Belgium (mobile, fixe et TV). Cette intégration profonde au sein de l'entreprise est une première en Belgique. Le partenariat avec Netflix s'inscrit dans la stratégie « Lead the Future » d'Orange Belgium en tant qu'opérateur de télécommunications, qui s'appuie sur la force de son réseau fixe à large bande de première qualité offrant un internet ultra-rapide pour fournir à ses clients

des services internet et TV de premier plan. Cette approche met également l'accent sur la diffusion et la curation de contenu de haute qualité et responsable.

En novembre, Orange Belgium et Ericsson ont bouclé un projet innovant d'automatisation du découpage 5G

Orange Belgium et Ericsson ont annoncé la réussite d'un projet innovant d'automatisation du découpage 5G. Financée par le SPF Economie dans le cadre de son programme « Telecom to the next level - towards sustainable and innovative solutions », cette initiative innovante est un bond en avant majeur dans l'orchestration du réseau 5G et concrétise une automatisation de bout en bout des tranches de réseau - un catalyseur clé pour de futures applications d'entreprise.

Fin novembre, Orange Belgium a lancé les solutions Mobile Serenity pour une tranquillité d'esprit totale pour toute la famille

En réponse à la demande croissante de sécurité numérique, Orange Belgium a introduit des solutions de sécurité mobile de pointe. Mobile Serenity et Mobile Serenity Plus & Plus Child visent à fournir aux clients d'Orange une protection sans faille, basée sur le réseau, pour une navigation mobile plus sûre et une expérience en ligne sécurisée.

En décembre, hey! a révu ses prix et ses forfaits de données mobiles et introduit une plateforme de fidélisation smart pour ses clients

Fidèle à son ADN, la marque de nouvelle génération d'Orange Belgium suit l'évolution des conditions de marché et des besoins de sa clientèle comme il l'a fait à plusieurs reprises au cours des dernières années. Une fois encore, les offres mobiles revues de hey! sont les meilleures sur le marché belge, proposant des tarifs concurrentiels et des appels et des SMS illimités, tout en s'ajustant à la diversité des besoins en données de l'ensemble de ses clients belges grâce à ses réseaux 4G et 5G de pointe.

Tous les abonnés hey! peuvent bénéficier d'un accès à une plateforme de fidélisation exclusive, offrant des bons d'achat et des codes promo pour de grandes marques, directement dans leur espace client. Pour ce faire, hey! s'est associé à Monizze, le premier challenger numérique sur le marché des chèques sociaux et, avec sa plateforme Dealzz, un leader dans les plateformes de fidélité.

Le 16 décembre, Orange Belgium a lancé son service internet par satellite

Orange Belgium élargit sa gamme de solutions de connectivité à haut débit. La nouvelle offre « Orange Satellite », lancée en collaboration avec Nordnet, permet aux clients belges de bénéficier d'un internet haut débit, même dans les endroits les plus reculés, pour 49 euros par mois. Cette dernière offre de connectivité souligne la signature de marque « Orange est là ».

2. Commentaires relatifs aux comptes consolidés établis suivant les normes internationales IFRS

Le périmètre de consolidation englobe au 31 décembre 2024 les sociétés suivantes : Orange Belgium S.A. (100%), la société mère, et les filiales d'Orange Belgium : la société luxembourgeoise Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (28,16 %), Smart Services Network S.A. (100 %), Walcom Business Solutions S.A. (100 %), A & S Partners S.A.(100 %), VOO S.A. (100%), BeTV S.A. (100 %), Wallonie Bruxelles Contact Center S.A (100 %) et MWingz S.R.L. (50%).

Orange Belgium S.A. (dont l'actionnaire majoritaire ultime est Orange S.A.) est l'un des principaux acteurs du marché des télécommunications en Belgique et au Luxembourg. Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Orange Communications Luxembourg S.A., société de droit luxembourgeois, a été acquise le 2 juillet 2007 par Orange Belgium S.A.. L'acquisition a porté sur 90 % des actions d'Orange Communications Luxembourg S.A.. Les 10 % restants ont été acquis le 12 novembre 2008. L'entreprise consolide les résultats d'Orange Communications Luxembourg S.A. selon la méthode de l'intégration globale depuis le 2 juillet 2007.

IRISnet S.C.R.L. est une société créée en juillet 2012 en collaboration avec les autorités bruxelloises, destinée à reprendre les activités de l'association temporaire IRISnet. Elle assure l'exploitation du réseau de fibre optique IRISnet 2 et la fourniture de services de téléphonie fixe, de transmission de données (internet, mail) et autres services associés aux réseaux (vidéoconférence, vidéosurveillance, etc.). La reprise des activités a eu lieu le 1er novembre 2012. Au sein de cette nouvelle structure juridique, Orange Belgium a fait apport de 3 450 000 euros, équivalant à 345 000 des 1 225 000 actions émises par la société. En raison de la structure de la transaction, IRISnet S.C.R.L. est comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence.

Smart Services Network S.A. (SSN) est une société belge qui distribue des services dans le domaine des télécommunications et de l'énergie, dont ceux d'Orange Belgium et de Luminus. L'accès au marché de SSN repose sur le principe du marketing de réseau. SSN dispose d'un réseau de plus de 1 000 consultants indépendants. Smart Services Network S.A., société de droit belge, a été créée le 30 septembre 2014. Orange Belgium S.A. a souscrit à hauteur de 999 900 euros équivalant à 9 999 actions sur un total de 10 000 actions émises par la société. Atlas Services Belgium S.A. a libéré un apport en numéraire de 100 euros, équivalant à 1 action. En 2016, Orange Belgium S.A. libérait un apport de 700 000 euros en vue de l'augmentation du capital de Smart Services Network S.A., équivalant à 7 000 actions. Le 25 mars 2022, les pertes reportées ont été

intégrées aux fonds propres de la société à hauteur de 1 041 610,41 euros et une augmentation de capital de 341 610,41 euros a été effectuée. A l'issue de ces transactions, le capital de la société s'élève à 1 000 000,00 euros.

Walcom Business Solutions S.A., société de droit belge, a été constituée le 13 juillet 2017. Walcom Business Solutions S.A. est spécialisée dans la vente de produits et services de télécommunications pour le marché professionnel. Orange Belgium S.A. a souscrit à 99 actions sur un total de 100 actions émises par Walcom Business Solutions S.A., à hauteur de 60 885 euros. Walcom S.A., liquidée au cours de l'exercice 2020, a souscrit à 1 action, à hauteur de 615 euros. La société consolide les résultats de Walcom Business Solutions S.A. à 100 % selon la méthode de l'intégration globale depuis le 13 juillet 2017.

A&S Partners S.A., également déjà agent d'Orange Belgium, fournit des services de télécommunications à des clients B2B situés dans la région de Bruxelles via une équipe de vente dédiée de 35 professionnels intervenant sous la marque AS Mobility. Société de droit belge, A&S Partners S.A. a été acquise par Orange Belgium S.A. le 30 septembre 2017. L'acquisition portait sur 100 % des 620 actions d'A&S Partners S.A.. La société consolide les résultats d'A&S Partners S.A. selon la méthode de l'intégration globale depuis le 1er octobre 2017.

CC@PS BV fournit des solutions documentaires et visuelles aux PME via une équipe de 13 spécialistes, principalement en Flandre Occidentale. BKM N.V. détient 100 % des 750 actions de CC@PS BV. CC@PS BV est sorti du périmètre le 31 octobre 2023, lors de la cession de la société.

MWingz S.R.L. est une opération conjointe à égalité de parts entre Orange Belgium et Proximus S.A., qui en détiennent chacun 50%, chargée de gérer le réseau d'accès mobile unilatéral et partagé des deux sociétés. En 2019, les deux sociétés ont décidé de

partager leurs réseaux d'accès mobile afin de répondre à la demande croissante de la clientèle en matière de qualité des réseaux mobiles et de couverture à l'intérieur des bâtiments. Cet accord favorisera également un déploiement plus rapide et plus complet de la 5G en Belgique. Tout en partageant leurs réseaux d'accès mobiles, les deux opérateurs conserveront le contrôle intégral de leurs propres spectres de fréquence afin de maintenir la différenciation entre leurs services respectifs. Société de droit belge, MWingz S.R.L. a été constituée le 6 décembre 2019. Orange Belgium S.A. a souscrit à hauteur de 1 euro, équivalant à 1 action sur un total de 2 actions émises par la société. Proximus S.A a souscrit à hauteur de 1 euro pour acquérir l'autre action. En avril 2020, Orange Belgium a participé à l'augmentation de capital de

MWingz S.R.L. à hauteur de 1 599 999 euros. Orange Belgium détient 50% des actions de MWingz S.R.L. La société est en activité depuis le 1^{er} avril 2020.

VOO S.A. est un opérateur de télécommunications de droit belge, avec les objectifs suivants développement et entretien de réseaux de fibre optique, fourniture de l'ensemble des services à la clientèle, conception, création et production de biens ou services audiovisuels. Le 2 juin 2023, Orange s'est porté acquéreur de VOO S.A et de ses filiales détenues à 100 %.

WBCC S.A. est une filiale de VOO, société de droit belge, a pour principal objet de fournir à la clientèle plusieurs services téléphoniques, tels que l'assistance ; la société fournit également des services de marketing et de

télémarketing. Le 2 juin 2023, Orange s'est porté acquéreur de VOO S.A et de ses filiales détenues à 100 %.

BeTV S.A. est une filiale de VOO, société de droit belge, a pour objet de proposer un service de télédiffusion grand public, en assurant la programmation, la production, la promotion, l'exploitation de ces émissions. L'exploitation concerne l'exploitation à la fois directe et indirecte des droits d'accès au service, la commercialisation, la publication ou autres, des heures de diffusion, l'exploitation de l'ensemble des droits dérivés, voire de toute opération de production ou de publication. Le 2 juin 2023, Orange s'est porté acquéreur de VOO S.A et de ses filiales détenues à 100 %.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 993,7 millions d'euros en 2024, en hausse de 14,0 % en glissement annuel. Le chiffre d'affaires provenant des services facturés aux clients a atteint 1 600,8 millions d'euros, soit une progression de 18,1 %, porté par la hausse du chiffre d'affaires des services convergents (+34,0 %) ainsi que du chiffre d'affaires des services fixes (+44,1 %). Par ailleurs, la vente d'équipement, le chiffre d'affaires sur les services mobiles et les autres revenus ont augmenté, tandis que les revenus des services aux opérateurs ont diminué.

Résultat des activités d'exploitation avant amortissement et autres charges d'exploitation

L'EBITDAaL a progressé de 20,6 % en glissement annuel à 544,3 millions d'euros, porté par l'accroissement des services facturés au client et par une maîtrise des coûts rigoureuse, en dépit des pressions inflationnistes. La marge d'EBITDAaL a connu une diminution de 1,5 pb pour atteindre 27,3 %.

Le total des charges opérationnelles pour l'exercice entier s'est accru de 11,7 % à 1 443,6 millions d'euros. Les différentes charges se décomposent de la manière suivante :

- Les coûts directs se sont inscrits en hausse de 3,3 % à 660,4 millions d'euros.
- Les charges de personnel se sont accrues de 16,6 % à 251,4 millions d'euros.
- Les coûts indirects ont augmenté de 21,5 % à 531,8 millions d'euros, ce qui est principalement dû aux effets de l'inflation.

2.1 Compte de résultats consolidé

En millions d'euros	Rapporté 2023	Comparable 2023	2024	Variation rapporté	Variation comparable
Chiffre d'affaires	1 749,5	1 961,1	1 993,7	14,0%	1,7%
Services facturés aux clients	1 355,1	1 552,3	1.600,8	18,1%	3,1%
Vente d'équipement	176,5	185,0	197,6	12,0%	6,8%
Services aux opérateurs	190,9	195,5	164,4	-13,8%	-15,9%
Autres revenus	27,0	28,3	30,9	14,5%	9,1%
EBITDAaL	451,3	494,3	544,3	20,6%	10,1%
% du chiffre d'affaires	25,8%	25,2%	27,3%	150 bp	209 bp
Bénéfice (perte) net consolidé de la période	-10.8	-18.5	17.2	-259.9%	-193.3%
Bénéfice (perte) net par action ordinaire(€)	-0.0		0.33		
eCapex ¹	-304,1	-362,8	-368,0	21,0%	1,4%
% du chiffre d'affaires	17,4%	18,5%	18,5%		
Cash-flow opérationnel ²	147,2	131,5	176,3	19,7%	34,0%
Cash flow organique	-182,1		41,8		
Endettement financier net	2 224,0		1 904,9		

1. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences.

2. Cash-flow opérationnel ajusté défini comme EBITDAaL – eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

Orange est là	Chiffres clés	Le mot du Président	Interview du CEO	Perspectives de marché	Les temps forts de 2024	Lead the Future	Rapport de gestion	Déclaration de gouvernance d'entreprise	Rapport de durabilité	États financiers
----------------------	---------------	---------------------	------------------	------------------------	-------------------------	-----------------	---------------------------	---	-----------------------	------------------

en millions d'euros	Rapporté 2023	Comparable 2023	2024	Variation rapporté	Variation comparable
Coûts directs	-639,5	-683,4	-660,4	3,3%	-3,4%
Charges de personnel	-215,6	-247,7	-251,4	16,6%	1,5%
Coûts indirects y compris le droit d'utilisation d'actifs et coûts de financement de contrat de location	-437,5	-529,9	-531,8	21,5%	0,4%
<i>dont, dotations aux amortissements des droits d'utilisation et intérêts sur passifs liés aux actifs financés</i>	-59,5	-62,5	-61,2		
	-1 292,6	-1 461,0	-1 443,6	11,7%	-1,2%

Amortissements et autres charges d'exploitation

Les amortissements corporels et incorporels sont passés de 333,3 millions d'euros en 2023 à 411,5 millions d'euros en 2024.

Pertes de valeur des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont soumis à un test de dépréciation annuel. Les tests de dépréciation effectués en 2024 n'ont pas mis en évidence la nécessité d'amortir des écarts d'acquisition.

EBIT

L'EBIT a augmenté, passant de 78,8 millions d'euros en 2023 à 118,8 millions d'euros en 2024.

Résultat financier

Les charges financières nettes se sont accrues, passant de 81,0 millions d'euros en 2023 à 114,6 millions d'euros en 2024. Cette augmentation est due principalement au financement de l'acquisition de VOO par le biais d'un emprunt intragroupe (impact sur l'année complète en 2024.).

Impôts

Pour l'exercice, la charge d'impôt a diminué, passant d'une charge de 8,6 millions d'euros en 2023 à un crédit d'impôt de 12,9 millions d'euros en 2024, ce qui s'explique principalement par l'effet positif du crédit d'impôt différé.

Bénéfice net et bénéfice par action

Le bénéfice net de l'exercice pour l'exercice 2024 est ressorti à 17,2 millions d'euros, contre une perte nette de 10,8 millions d'euros en 2023. Le bénéfice par action, qui était nul en 2023, s'est établi à 0,33 € en 2024.

2.2 État consolidé de la situation financière

Actif

L'écart d'acquisition est resté stable au cours de l'exercice 2024. Aucune perte de valeur n'a été constatée en 2024. La valeur comptable en fin d'exercice s'est élevée à 751,2 millions d'euros, un niveau inchangé par rapport au 31 décembre 2023.

Les immobilisations incorporelles englobent essentiellement les licences de téléphonie mobile et les frais d'acquisition de fréquences. La valeur comptable nette en fin d'exercice est ressortie à 861,9 millions d'euros, contre 907,2 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable aux charges d'amortissement.

Les immobilisations corporelles englobent essentiellement les équipements et installations de réseau. La valeur comptable nette en fin d'exercice s'est établie à 1 803,9 millions d'euros, contre 1 787,5 millions d'euros à la fin de l'exercice 2023.

Les droits d'utilisation des actifs loués, relatifs à l'application de la norme IFRS 16, sont passés de 200,8 millions d'euros à 172,4 millions d'euros au 31 décembre 2024, ce qui

dû pour l'essentiel à la résiliation des contrats de location.

Les stocks se sont inscrits en baisse de 16,7 millions d'euros à 34,8 millions d'euros, ce qui dû principalement à l'alignement des politiques sur le matériel de réseau après l'acquisition de VOO.

Les créances clients sont restées étales par rapport à l'année dernière à 220,8 millions d'euros au 31 décembre 2024 (légère augmentation de 1,3 % par rapport au 31 décembre 2023).

Quant aux **Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients**, ils sont ressortis à 117,9 millions d'euros au total, soit une amélioration de 17,2 millions d'euros par rapport à 2023. Cette variation est attribuable à l'évolution du nombre de contrats subventionnés et à l'augmentation de la valeur des offres subventionnées.

Le poste **Autres actifs courants et charges constatées d'avance** s'est inscrit en recul de 8,4 millions d'euros à 36,7 millions d'euros en 2024.

Le poste **Disponibilités et quasi-disponibilités** a augmenté de 10,5 millions d'euros à 58,2 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2024. Pour des informations complémentaires sur les flux de trésorerie, consulter l'état des flux de trésorerie.

Capitaux propres et passifs

Les **capitaux propres** s'est inscrit en progression de 294,7 millions d'euros à 959,2 millions d'euros en 2024. Nethys a exercé son

option de vente et s'est porté acquéreur de 11,08 % d'Orange Belgium, ce qui a eu un impact sur le capital (+16,4 millions d'euros), sur le capital versé (+136,8 millions d'euros) et sur les bénéfices non-distribués (+ 128,6 millions d'euros). Le reste de la variation des bénéfices non-distribués provient pour l'essentiel du résultat de la période (+ 17,2 millions d'euros) et de la variation des autres éléments du résultat global (- 4,4 millions d'euros).

Les **passifs non courants** ont diminué, passant de 2 393,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2023 à 2 344,4 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette évolution est attribuable principalement au remboursement d'un financement à long terme (- 37,7 millions d'euros) conjugué à la diminution de l'imposition différée (- 10,4 millions d'euros).

Les **passifs courants** ont diminué, s'établissant à 772,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2024, contre 1 067,6 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette baisse résulte principalement de la disparition de l'option de vente de Nethys sur le reliquat de 25 % plus 1 action de sa participation dans VOO Holding (- 279,0 millions d'euros), de la diminution des dettes fournisseurs d'immobilisations (- 17,9 millions d'euros), et de la baisse des dettes locatives (- 19,9 millions d'euros), en partie contrebalancées par la hausse de la taxe sur les pylônes exigible (+ 16,7 millions d'euros).

Rémunération du capital

Le Groupe Orange Belgium veille à trouver un juste équilibre entre une politique de dividende adéquate pour ses actionnaires et le maintien d'une situation financière saine, tout en se gardant une marge de manœuvre suffisante pour investir dans sa stratégie convergente, étendre son réseau et saisir d'autres opportunités de croissance. Le Conseil d'administration d'Orange Belgium ne proposera pas de dividende au titre de l'exercice 2024 pour préserver sa trésorerie afin de satisfaire les exigences futures de fonds propres.



Chiffres clés

Le mot du Président

Interview du CEO

Perspectives de marché

Les temps forts de 2024

Lead the Future

Rapport de gestion

Déclaration de gouvernance d'entreprise

Rapport de durabilité

États financiers

2.3 Liquidités et ressources en capital

Flux de trésorerie

Les principaux indicateurs utilisés par le Groupe pour analyser ses flux de trésorerie sont le cash-flow opérationnel et le cash-flow organique. Le tableau ci-dessous présente le rapprochement avec l'EBITDAaL.

Le **Cash-flow opérationnel** se définit comme l'EBITDAaL après déduction des eCapex (hors frais d'acquisition de fréquences). Le cash flow opérationnel est en augmentation de +29,1 millions d'euros principalement en raison d'un EBITDAaL plus élevé (+93,0 millions d'euros par rapport à 2023), partiellement compensé par des investissements accrus par rapport à l'année dernière (+63,9 millions d'euros par rapport à 2023).

Le **cash-flow organique mesure le flux net de trésorerie généré par l'activité, diminué des eCapex** et des remboursements des

dettes locatives, augmentée des produits de la vente de biens immobiliers, d'équipements et d'actifs incorporels, et ajustée des paiements pour l'acquisition de licences de télécommunications. Le flux de trésorerie organique est passé de -182,1 millions d'euros à +41,7 millions d'euros, principalement en raison d'une trésorerie plus élevée générée par les activités opérationnelles, des eCapex et des frais de licence plus élevés (+63,9 millions d'euros), combinés à une diminution des immobilisations à payer (-171,3 millions d'euros).

Le **cash-flow organique des activités Télécom** correspond au cash-flow organique ajusté pour l'acquisition de licences de spectre. En 2024, cet indicateur clé de performance s'élevait à 51,9 millions d'euros, contre 19,3 millions d'euros pour l'année se terminant le 31 décembre 2023.

en millions d'euros	FY 2023	FY 2024
EBITDAaL	451,3	544,3
eCapex ¹	-304,1	-368,0
Cash-flow opérationnel ajusté²	147,2	176,3
Résultat (perte) net consolidé	-10,8	17,2
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	497,6	619,6
Variation du besoin en fonds de roulement	-12,9	-8,9
Autres décaissements nets	-96,7	-125,0
Flux net de trésorerie généré par l'activité	377,3	502,8
eCapex et droit de licence	-304,1	-368,5
Paiements anticipés sur les subventions d'investissement	0,0	-8,5
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-198,8	-27,5
Remboursements des dettes locatives	-56,5	-57,0
Cash-flow organique	-182,1	41,8
Suppression des licences de télécommunication payées	201,4	10,2
Résultat net consolidé des activités télécom	19,3	51,9

1. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences. En 2022, Orange Belgium a capitalisé 556,9 millions d'euros

2. Cash-flow opérationnel ajusté défini comme EBITDAaL - eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

Endettement net

À la clôture de l'exercice 2024, l'endettement financier net s'élevait à 1 904,9 millions d'euros, contre 2 224,0 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette diminution résulte d'une série de facteurs : (i) une augmentation nette de 10,5 millions euros des quasi-disponibilités, (ii) l'exercice de l'option de vente de 279,0 millions euros de Nethys pour convertir sa

participation en actions Orange Belgium S.A., (iii) une diminution de 20,0 millions euros des emprunts bancaires à long terme après le remboursement du financement de Nethys S.A., l'ancien actionnaire de VOO, (iv) une diminution des emprunts bancaires à court terme après le remboursement des prêts bancaires de VOO S.A., compensée par la hausse des emprunts intragroupe à court terme.

en millions d'euros, fin de la période	31.12.2023	31.12.2024
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Disponibilités	-47,7	-58,2
Quasi-disponibilités	0,0	0,0
Total des disponibilités et quasi-disponibilités	-47,7	-58,2
Passif financiers		
Emprunts inter-sociétés à court terme	10,4	54,7
Emprunts bancaires à court terme	57,7	21,4
Option Put Nethys SA	279,0	0,0
Emprunts à long terme	81,0	40,3
Emprunts inter-sociétés à long terme	1 843,7	1 846,7
Total des emprunts	2 271,8	1 963,1
Dettes nettes (Emprunts et dettes assimilées - Disponibilités et quasi-disponibilités)	2 224,1	1 904,9

3. Comptes statutaires 2023 d'Orange Belgium S.A.

Le compte de résultat et le bilan d'Orange Belgium S.A. sont présentés aux pages 266 à 270. Les comptes annuels détaillés de la société Orange Belgium S.A. sont disponibles sur le site d'Orange Belgium (<https://corporate.orange.be/fr/informations-financières/actionnaires-investisseurs>).

Les principales fluctuations par rapport au 31 décembre 2023 peuvent être présentées de la manière suivante :

Les **immobilisations financières – participations** ont connu une hausse significative par rapport au 31 décembre 2023 (+ 810,9 millions euros) après la fusion avec VOO Holding S.A. La participation dans VOO Holding S.A. a été remplacée par les investissements effectués dans VOO S.A., WBCC S.A. et Be tv S.A.

Les **immobilisations financières – créances** se sont inscrites en baisse de 520 millions euros, ce qui résulte pour l'essentiel de la fusion avec VOO Holding S.A. Le financement de VOO S.A., à hauteur de 80 millions euros, demeure au 31 décembre 2024.

Les **comptes de régularisation** ont diminué de 26,5 millions d'euros après la fusion avec VOO Holding S.A (intérêts courus sur cette entité).

Les **capitaux propres** ont augmenté de 249,6 millions euros, ce qui résulte de l'apport en nature des actions Nethys S.A. détenues par VOO Holding S.A.. Cette opération a entraîné un accroissement des fonds propres de 16,4 millions d'euros et une augmentation du capital versé de 136,8 millions d'euros. Après la dotation de la réserve légale à hauteur de 1,6 million d'euros, le solde résulte de l'augmentation des bénéfices non-distribués.

Les **autres emprunts à court terme** se sont accrus de 43,0 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023, ce qui est principalement attribuable aux financements intragroupe.

Les **produits financiers** ont augmenté de 87,8 millions d'euros au cours de l'exercice 2024. La fusion avec VOO Holding S.A. a fait disparaître les intérêts sur le prêt vis-à-vis de cette entité (27,6 millions d'euros en 2023). Cette baisse s'est trouvée plus que contrebalancée par les plus-values sur les fusions de BKM NV et VOO Holding S.A. avec Orange Belgium S.A. (107,9 millions d'euros).

Les **charges financières** se sont accrues de 30,3 millions d'euros au cours de l'exercice 2024, ce qui résulte de l'impact annuel du prêt d'Atlas Service Belgium S.A. pour le financement de l'acquisition de VOO.

4. Événements survenus après la date de clôture

A l'issue d'une consultation à l'été 2024, l'IBPT a décidé le 7 janvier 2025 de prolonger les droits d'utilisation d'Orange Belgium, Proximus, Citymesh Air et Telenet Group dans la bande de fréquences 2,6 GHz. Les droits d'utilisation dans la bande 2x20 MHz octroyés à Orange Belgium sont reconduits à partir du 30 juin 2027 jusqu'au 30 juin 2032 moyennant le versement d'une redevance unique d'un montant de 6 667 200 euros, due en juillet 2027.

5. Perspectives

La Société table sur un EBITDAaL compris entre 545 millions d'euros et 565 millions d'euros. Le montant total des eCapex en 2025 devrait se situer entre 365 millions d'euros et 385 millions d'euros.

6. Litiges

La section ci-après présente un aperçu des litiges d'Orange Belgium.

Mâts

Certaines communes et provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre des avis d'imposition relatifs à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Le 6 juin 2024, le Gouvernement wallon et les opérateurs mobiles Proximus, Telenet, Orange Belgium et Insky ont signé un accord concernant la taxe sur les pylônes en Région wallonne pour la période 2023-2026, renouvelable pour 2027 sous réserve de l'accord de toutes les parties. Les opérateurs s'engagent à verser, en tant que secteur, 2,5 millions d'euros pour l'année 2023 et 6 millions d'euros par an pour les années 2024, 2025 et 2026 à la Région wallonne.

Les taxes locales, que les communes et les provinces pourraient imposer durant ces années, sont déductibles de ces montants, jusqu'à certains plafonds annuels.

La clé de répartition, permettant de déterminer la part de ces montants annuels à supporter par chaque opérateur, est définie chaque année par les opérateurs mobiles sur la base d'un accord mutuel en fonction du nombre de pylônes et de mâts possédés par chaque opérateur et de la présence de chaque opérateur sur les sites situés sur le territoire wallon. Pour 2023, la clé de répartition pour Orange Belgium est de 37,24 %, et pour 2024 de 34,74 %.

Entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2026, Orange Belgium investira également un

montant supplémentaire de 15 millions d'euros dans l'infrastructure de télécommunication en Région wallonne.

Il est convenu de ne pas établir de taxes régionales wallonnes sur les infrastructures de télécommunication durant la période 2023-2026. De plus, les communes et les provinces seront découragées d'imposer des taxes sur les infrastructures de télécommunication durant la période 2023-2026.

Accès au réseau câble de Coditel Brabant (Telenet)

Suite au paiement par Orange Belgium de la provision relative aux coûts de set-up, Coditel Brabant (Telenet) a été en défaut de fournir l'accès à son réseau câblé dans le délai réglementaire de 6 mois. Ce défaut combiné au manque d'avancement sur le développement d'un service de gros effectif a poussé Orange Belgium à lancer une action judiciaire fin décembre 2016 à l'encontre de Coditel/Telenet pour manquement à ses obligations réglementaires. Considérant que la mise en œuvre d'une solution technique était toujours en cours au début de 2018, la procédure a été mise en suspens. L'affaire est réactivée et Telenet a déposé ses conclusions le 6 mars 2020. Les audiences ont eu lieu en octobre 2021 et le Tribunal a statué le 8 décembre 2021 que Telenet avait enfreint la réglementation en n'accordant pas l'accès à son réseau à Orange Belgium. Le Tribunal a mandaté un expert pour calculer le préjudice résultant de l'infraction de Telenet. L'expert a déposé son rapport et ses honoraires devant le tribunal le 18 novembre 2022. Après une audience sur les aspects procéduraux de l'affaire le 18 septembre 2023, le tribunal a décidé que l'affaire pourra être plaidée sur le fond le 30 septembre 2024 et le 7 octobre 2024. On s'attend à ce que le dossier soit clôturé au premier trimestre 2025.

Points de transit – liens d'interconnexion

Telenet a inclus dans son offre de référence régulée de 2014 une redevance de 5.000 euros par Gb de capacité de trafic d'interconnexion Internet. Les frais n'ont été mentionnés dans aucune décision réglementaire finale sur les prix. Cette redevance n'a pas été appliquée en 2014, 2015, 2016, 2017. Ce n'est qu'à partir de 2018 que Telenet a commencé à facturer ce montant pour chaque point de transit et chaque augmentation de capacité d'interconnexion. Orange Belgium a systématiquement contesté les montants facturés pour les points de transit.

La décision de mai 2020 sur les frais de gros n'impose qu'une charge de ~ 170 euros / mois pour 100 Gb. Orange Belgium a continué de refuser de payer les frais fondés sur les anciens montants. Telenet a entamé une procédure judiciaire devant le Tribunal d'entreprise de Malines. Le 22 avril 2022, le Tribunal a presque entièrement rejeté la demande de Telenet. Telenet a fait appel du jugement devant la cour d'appel d'Anvers. Par son arrêt du 17 avril 2024 la Cour d'appel a également rejeté la demande de Telenet.

Euphony Benelux S.A. (en faillite)

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été cité par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux S.A. afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le Tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'appel a fixé un calendrier pour le dépôt des conclusions. Les parties ont échangé leurs conclusions.

L'affaire a été traitée devant la Cour d'appel de Bruxelles à l'audience du 3 octobre 2022. Par arrêt rendu le 25 octobre 2022, la Cour a déclaré la demande de commissions airtime ainsi que la demande d'indemnisation complémentaire totalement non fondées. La Cour a laissé un point ouvert car elle a décidé qu'elle ne disposait pas d'informations suffisantes pour le traiter et a rouvert les débats à l'audience du 24 avril 2023, reportée à l'audience du 19 juin 2023. Le curateur ne s'étant pas présenté à cette audience, le président a (à nouveau) renvoyé l'affaire à l'audience du 26 septembre 2023. Lors de cette audience, l'affaire a été renvoyée pour plaidoiries à l'audience du 5 décembre 2023. Les plaidoiries ont effectivement eu lieu le 5 décembre 2023.

Par arrêt du 23 janvier 2024, la Cour d'appel de Bruxelles a jugé qu'Orange Belgium restait redevable à Euphony de 254.318,17 euros au titre des commissions échues. Les curateurs n'ayant pas demandé d'intérêts sur ce montant, ceux-ci n'ont pas été accordés. Orange Belgium a versé ce montant sur le compte de tiers du curateur le 7 février 2024. Ceci met fin à la procédure.

7. Justification de l'application des règles comptables de continuité

Compte tenu des résultats financiers du Groupe Orange Belgium au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'article 3:6 §1 (6°) du Code des sociétés et des associations, relatif à la justification des règles comptables de continuité, ne trouve pas à s'appliquer.

8. Autres informations requises en vertu des articles 3:6 et 3:32 du Code des sociétés et des associations

Art 3:6 §1.1 – Pour anticiper, prévenir et gérer les risques majeurs, Orange Belgium a mis en place une structure, des procédures et des systèmes visant à mettre en œuvre des mesures et, au besoin, des plans d'action dédiés. Cette approche permet de fournir une assurance raisonnable devant le Comité d'Audit quant à la résilience de la société et sa capacité à atteindre ses objectifs et à tenir ses engagements.

Par conséquent, la cartographie des risques d'entreprise a été mise à jour en 2024 en prenant en compte le contexte externe (situation géopolitique en Europe de l'Est, facteurs macro-économiques tels que les prix de l'énergie et l'inflation, évolution juridique et réglementaire et conditions de marché), ainsi que les facteurs internes (acquisition de VOO, interruptions majeures des activités, hygiène et sécurité de nos collaborateurs, entre autres). Une liste exhaustive de nos groupes de risques est présentée dans la section Gestion des risques du chapitre Gouvernance d'entreprise du présent Rapport annuel.

Art 3:6 §1.3 – Certaines évolutions du marché sont susceptibles d'influencer le paysage concurrentiel au cours de l'exercice 2024 et au-delà. Les évolutions prévues sont l'arrivée d'un nouvel entrant sur le marché mobile, et d'un nouvel acteur des télécommunications dans le sud du pays.

Art 3:6 §1.4 – Recherche et Développement : l'entreprise mène de telles activités, notamment dans le domaine du câble. Orange Belgium a développé un brevet et bénéficie de déductions fiscales suite à ses activités de R&D.

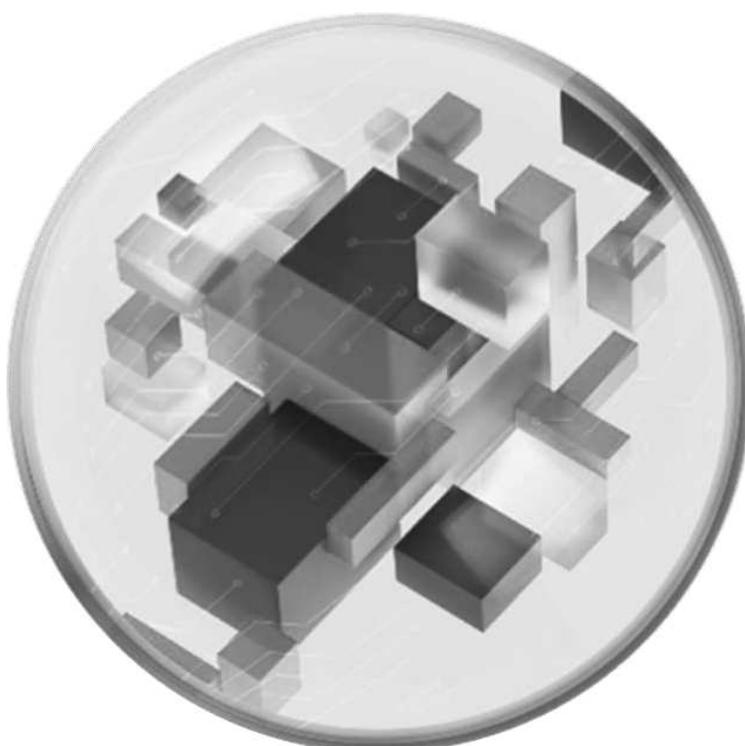
Art 3:6 §1.5 – informations sur les succursales non applicable dans la mesure où nous disposons de filiales et non de succursales.

Art 3:6 §1.7 – Actions propres : absence d'actions propres.

Art 3:6 §1.8 – Utilisation d'instruments financiers : il convient de se référer à la note 8 des états financiers IFRS.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Deloitte.



Orange Belgium SA

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le
31 décembre 2024 – Comptes annuels

Orange Belgium SA | 31 décembre 2024

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Orange Belgium SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 – Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Orange Belgium SA (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 3 mai 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Orange Belgium SA durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 3 426 372 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 96 505 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés de l'audit	Comment notre audit a traité les points clés de l'audit
<p>Reconnaissance du chiffre d'affaires des activités de télécommunication</p> <p>L'exactitude des revenus est un risque inhérent à l'industrie des télécommunications. Ceci est dû à, entre autres, la complexité des systèmes de facturation, à l'ampleur des volumes de données traitées pour déterminer la facturation et le chiffre d'affaires, la combinaison des différents produits vendus et les changements de prix et des promotions introduits au cours de l'année.</p> <p>Plus d'information sur le chiffre d'affaires net est inclus en C-cap 6.10. Les règles d'évaluation pour la comptabilisation des revenus provenant des activités de télécommunications sont énoncées dans C-cap 6.19 des comptes annuels.</p>	<p>Nous avons adressé ce point clé de l'audit en réalisant les contrôles et les analyses de corroboration suivants sur les flux de revenus matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nous avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés en place dans le cycle des revenus, ainsi que dans l'environnement IT incluant les systèmes de facturation, de tarification et autres systèmes pertinents de support, y compris les procédures de contrôle appliquées aux changements réalisés au sein des systèmes qui génèrent les flux de revenus matériels. Nous avons tenu compte du niveau élevé d'intégration des différents systèmes d'information impliqués dans la reconnaissance du chiffre d'affaires, en incluant dans notre équipe des membres ayant une compétence particulière en systèmes d'information pour supporter l'équipe d'audit dans l'exécution des procédures mentionnées ci-dessus ; • Nous avons effectué un examen analytique approfondi ; • Nous avons effectué des tests de détail sur un échantillon d'opérations de revenus, en rapprochant celles-ci à la documentation de la commande, au contrat et aux encaissements. <p>En outre, nous avons évalué le caractère approprié des méthodes comptables de la société en ce qui concerne la reconnaissance des revenus et évalué la conformité avec les normes comptables applicables.</p>

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Orange Belgium SA | 31 décembre 2024

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Orange Belgium SA | 31 décembre 2024

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, en ce compris l'information en matière de durabilité, et des autres informations contenues dans le rapport annuel, de la préparation et du contenu des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

Le rapport de gestion contient l'information en matière de durabilité qui fait l'objet de notre rapport distinct relatif à l'assurance limitée de cette information en matière de durabilité. Cette section ne concerne pas l'assurance de l'information en matière de durabilité incluse dans le rapport de gestion. Pour cette partie du rapport de gestion, nous faisons référence à notre rapport y relatif.

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe aux comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Signé à Zaventem.

Le commissaire

Digitally signed by
Nico Houthaeve Signed By: Nico Houthaeve (Signature)
Signing Time: 04-Apr-2025 | 16:41 CEST
 C: BE
Issuer: Citizen CA
6EE81779E49748DFA054EBB8F728CC15

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL

Représentée par Nico Houthaeve

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE90 4350 2974 5132 - BIC KREDBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	1.408	978	430
Temps partiel	1002	177	71	106
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1.543,9	1.033,3	510,6

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	2.291.736	1.621.225	670.511
Temps partiel	1012	205.944	88.265	117.679
Total	1013	2.497.680	1.709.490	788.190

Frais de personnel

Temps plein	1021	157.013.556	114.105.855	42.907.702
Temps partiel	1022	12.458.188	5.882.048	6.576.140
Total	1023	169.471.744	119.987.902	49.483.842

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1033	2.079.295	1.397.549	681.746
--	------	-----------	-----------	---------

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	1.382,5	902,2	480,3
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	2.329.684	1.556.907	772.777
Frais de personnel	1023	148.216.980	102.270.537	45.946.443
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	1.872.338	1.229.770	642.568

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	1.459	177	1.596,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1.459	177	1.596,4
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1.004	71	1.060
de niveau primaire	1200	486	30	509,7
de niveau secondaire	1201	157	16	169,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	179	14	190,2
de niveau universitaire	1203	182	11	190,3
Femmes	121	455	106	536,4
de niveau primaire	1210	193	23	210,5
de niveau secondaire	1211	81	39	111,2
de niveau supérieur non universitaire	1212	90	26	109,9
de niveau universitaire	1213	91	18	104,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1.459	177	1.596,4
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	168,3	46,1
Nombre d'heures effectivement prestées	151	339.360	92.963
Frais pour la société	152	9.950.572	5.339.615

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	276	29	298,9
210	275	29	297,9
211	1		1
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	99	16	110,6
310	98	16	109,6
311	1		1
312			
313			
340	1	2	2,3
341			
342	27	4	29,9
343	71	10	78,4
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	910	5811	489
5802	18.396	5812	10.250
5803	2.596.294	5813	1.320.972
58031	2.390.999	58131	1.229.217
58032	272.193	58132	125.054
58033	66.898	58133	33.299
5821	1.078	5831	537
5822	3.416	5832	1.450
5823	400.695	5833	210.911
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	